

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 5 JANVIER 2012
DRFIP d'Aquitaine et du Département de la Gironde

**Déclinaison des suppressions d'emplois, PQM et mesures de redéploiement
au sein de la Gironde suite au PLF 2012**

I – VOLUME DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS ET PLAN DE QUALIFICATION MINISTERIEL

1) Volume des suppressions d'emplois

Au plan national, le PLF 2012 prévoit la suppressions de **2 441 emplois** (2 667 en 2011 et 2 565 en 2010), qui se décomposent ainsi :

- 292 suppressions d'emplois A ;
- 809 suppressions d'emplois B ;
- 1340 suppressions d'emplois C.

Pour la DRFIP de Gironde, **42 emplois** sont supprimés et se répartissent ainsi :

- **23** pour la filière Fiscale (3 A / 13 B / 7 C)
- **19** emplois pour la filière Gestion Publique (2 A / - B / 17 C)

Suppressions brutes	Ventilation par filière et par catégorie							
	A		B		C		Total	
	FGF	FGP	FGF	FGP	FGF	FGP	FGF	FGP
- 42	- 3	- 2	- 13	0	- 7	- 17	- 23	- 19

2) Le Plan de Qualification Ministériel (PQM)

Parallèlement, la **reconduction d'un plan de qualification** permet à la DRFIP à procéder à la transformation de **41 emplois C en emplois B** et de **8 emplois B en A**.

PQM							
Créations A		Suppressions B		Créations B		Suppressions C	
FGF	FGP	FGF	FGP	FGF	FGP	FGF	FGP
4	4	- 4	- 4	14	27	- 14	- 27

II / TRANSFERTS D'EMPLOIS ENTRE DIRECTIONS

La DRFIP de Gironde voit ses effectifs de cadres C abondés de 3. Ces transferts correspondent à de nouveaux travaux incombant à la direction (assignation aide sociale ministère (2 emplois C / CSP et SFACT) et expérimentation service facturier Education nationale (1 emploi C / SFACT).

III / TRANSFERT D'EMPLOIS LIES AU TRANSFERT DU RECOUVREMENT DE LA TP/CFE

Le transfert du recouvrement de la TP/CFE en Gironde s'est accompagné du transfert de 5 emplois de la filière gestion publique vers la filière fiscale. L'opération de transfert des emplois s'est déroulée en deux temps :

- Dans le cadre du **dossier emplois 2011**, les emplois de la filière fiscale ont été abondés de 5. Il n'a pas alors été procédé à la suppression correspondante au sein de la filière gestion publique.
- Dans le cadre du **dossier emplois 2012**, il convient d'effectuer ces suppressions (2B et 3C) dans les emplois de la filière FGP.

Tous ces éléments sont repris dans les tableaux suivants :

Suppressions brutes	Ventilation par filière et par catégorie							
	A		B		C		Total	
	FGF	FGP	FGF	FGP	FGF	FGP	FGF	FGP
- 42	- 3	- 2	- 13	0	- 7	- 17	- 23	- 19

PQM							
Créations A		Suppressions B		Créations B		Suppressions C	
FGF	FGP	FGF	FGP	FGF	FGP	FGF	FGP
4	4	- 4	- 4	14	27	- 14	- 27

Transferts internes entre directions							
A		B		C		Total	
FGF	FGP	FGF	FGP	FGF	FGP	FGF	FGP
0	0	0	0	0	3	0	3

Evolution nette (Suppressions +/- PQM – transferts internes directions)							
A		B		C		Total	
FGF	FGP	FGF	FGP	FGF	FGP	FGF	FGP
+ 1	+ 2	- 3	+ 23	- 21	- 41	- 23	- 16

Transferts Recouvrement CFE-TP - PLF 2012							
A		B		C		Total	
FGF	FGP	FGF	FGP	FGF	FGP	FGF	FGP
0	0	0	- 2	0	- 3	0	- 5

IV / METHODE DE VENTILATION

Pour permettre leur déclinaison infra-départementale, les suppressions d'emplois brutes sont ventilées par filière et par catégorie :

- **la ventilation par filière** reste indispensable afin de permettre d'assurer un suivi des emplois par filière d'origine et d'opérer les mutations selon les règles propres à chaque filière.
- **la ventilation par catégorie** s'opère en distinguant les catégories A, B et C et s'articule avec le PQM: la démarche doit combiner d'une part la répartition catégorielle des suppressions et, d'autre part, les transformations d'emplois de C en B et de B en A afin de déboucher sur une variation nette des emplois.

1) Une partie des suppressions est déterminée au regard des gains de productivité identifiés au plan national et des fléchages identifiés au plan local.

a. Les gains de productivité identifiés au plan national

Les suppressions envisagées à ce titre correspondent à la progression des télédéclarations et des télépaiements. **Au total, 6 emplois sont ainsi fléchés.**

	Filière fiscale	Filière gestion publique	Services concernés
Télé IR	- 2 C		SIP Arcachon et Bdx Aval
Dématérialisation des paiements des impôts		- 2 C	Tresorerie de Pessac et SIP de Merignac
Dématérialisation SPL		- 2C	Cenon Bdx Municipale
Total	- 2 C	- 4 C	

b. La réforme de l'ISF (Impôt de solidarité sur la fortune)

La réforme de l'ISF intervenue en 2011 a réduit le nombre de déclarants et simplifié l'assiette de l'impôt, entraînant une réduction des travaux de gestion et de contrôle de l'impôt. La diminution d'emplois à ce titre s'établit à :

	Filière fiscale	Filière gestion publique	Services concernés
FI / ISF	- 3B		SIP arcachon et Bx aval
	- 1C		et CDI Bdx Pessac SIP de Libourne

c. Les fléchages identifiés au plan local

• **Chorus « DSO - Dégrèvement Sans Ordonnancement »**

Le traitement des « DSO » sous CHORUS a entraîné un transfert de charges des services de direction vers les SIE et SIP.

Les emplois correspondants peuvent être retirés des services de direction :

	Filière fiscale	Filière gestion publique
Suppressions	-2 C	-1 C

• **Gains de productivité liés à la fusion**

La mise en place des équipes fusionnées au sein du PPR génère des gains de productivité qui permettent la désimplantation de deux emplois A au sein du PPR (1 division « BLI » et 1 division « RH » du pôle Pilotage et Ressources :

	Filière fiscale
Suppressions	-2 A

• **Transferts de missions :**

* Au cours de l'année 2011, le suivi des **huissiers des finances publiques** a été transféré du pôle Pilotage et Ressources au pôle Gestion Fiscale. De même, le suivi du cautionnement et de la **responsabilité des comptables** incombe désormais en direction à un chargé de mission. Ces transferts justifient la suppression d'un emploi B de la filière gestion fiscale au sein de la division SCGQS du pôle pilotage et ressources.

	Filière fiscale
Suppression	-1 B

* La réorganisation du pilotage des **huissiers des finances publiques et des huissiers de justice** justifie la suppression d'un emploi C au sein du PGP.

	Filière gestion publique
Suppression	-1 C

* La mise en place de la DISI a justifié le transfert de 2 emplois C au titre de la **gestion RH**, qui doivent être concrétisés dans le dossier emplois, mais qui n'entrent pas dans le décompte des suppressions à opérer dans le cadre du volet Emplois du PLF 2012.

	Filière gestion publique
Suppressions	-2 C

• **L'examen comparatif des effectifs de géomètres dans le département de la Gironde**

Cet examen fait ressortir une dotation sensiblement plus large en effectifs qui autorise à prévoir une réduction de 3 emplois B de la filière fiscale.

	Filière fiscale
Suppressions	-3 B

• **L'examen comparatif des effectifs des Pôles contrôle et expertise (PCE)**

Sur ce point également, un examen comparatif fait apparaître une situation plus favorable de la DRFIP 33, étant précisé qu'il sera procédé à une transformation d'emploi B en emploi A destiné à renforcer les moyens du service dans l'appréhension des situations les plus complexes.

Dès lors, une réduction des effectifs à hauteur de 1 emploi de cadre B de la filière gestion fiscale est préconisée (PCE Bouscat Lesparre) :

	Filière fiscale
Suppressions	-1 B

2) Une partie des suppressions est déterminée en fonction du PQM et d'une contribution à l'effort.

a. Une partie des suppressions est déterminée en fonction du PQM

Le PQM vise à créer 8 emplois A par la suppression de 8 emplois B.

Cinq transformations d'emplois B en A (3 FGF et 2 FGP) conduisent à l'implantation effective de nouveaux emplois A.

Créations		Structure bénéficiaire			Suppressions
Inspecteur FF	Inspecteur FGP	Type	Codique	Libellé	
A		SIP	3300450	BX AVAL	B FGF
A				PRS	B FGF
A				PCE CENON	B FGF
	A	SIP	3300459	MERIGNAC	B FGP
	A	Trésorerie SPL	330017	RF MUNICIPALE	B FGP

Les trois transformations restantes (1 FGF et 2 FGP) ont été utilisées pour compenser le même nombre de suppressions d'emplois A. Les emplois A virtuellement créés et aussitôt supprimés n'ont donc pas été localisés.

Au titre du PQM, il reste donc à ce stade à situer les trois suppressions d'emplois B.

b. Une partie des suppressions est déterminée en fonction d'une contribution à l'effort

S'agissant des cadres B et C, il est retenu le principe d'une contribution à l'effort, proportionnelle aux effectifs, en tenant compte des règles suivantes :

- la contribution des services de Direction ne doit pas être inférieure à 50 % des suppressions restant à effectuer ;
- les trésoreries mixtes de moins de 10 emplois ne doivent, sauf exception, faire l'objet d'aucune suppression supplémentaire au titre du PLF 2012 ;
- les conservations des hypothèques ne doivent faire l'objet d'aucune suppression supplémentaire au titre du PLF 2012.

Il ressort de ces éléments que la contribution de la Direction se chiffre à 11 suppressions d'emplois B et C, dont 8 suppressions dans la filière gestion publique et 3 dans la filière fiscale.

b-1. La répartition des suppressions des emplois affectés en direction et par pôle s'opère comme suit :

- Contributions par pôles :

	Filière gestion fiscale	Filière gestion publique
PGP	0	5
PPR	1	2
PGF	2	0
Contrôle budgétaire	0	1

- Contribution globale au niveau de la direction par pôles :

	Filière gestion fiscale		Filière gestion publique	
	Fléchage	Taux d'effort	Fléchage	Taux d'effort
PGP	0	0	2	5
PPR	3	1	0	2
PGF	1	2	0	0
Contrôle budgétaire	0	0	0	1

b-2. La répartition des suppressions et du plan de qualification :

cf tableaux joints.

V – OPERATIONS DE REGULARISATION SUR TAGERFIP

a – Correction des arrondis

La pratique utilisée dans NOMINOE de répartir les emplois fractionnés n'a pas été reconduite dans le nouveau référentiel TAGERFIP. Des corrections du référentiel ont été opérées à ce titre :

SERVICES	LIBELLÉ	CATÉGORIE	Résidence d'affectation nationale	opération	Nombre	Catégorie d'emploi	Filière d'origine
TRES AMENDES	BORDEAUX AMENDES	C2	Bordeaux	-	0,5	C	FGP
TRES MIXTE	CASTRES-GIRONDE	C3	Bordeaux	-	0,5	C	FGP
TRES MIXTE	TALENCE	C3	Bordeaux	-	0,5	C	FGP
TRES MIXTE	VILLENAVE-D'ORNON	C2	Bordeaux	-	0,5	C	FGP
TRES SL	BORDEAUX MUNICIPALE	C1	Bordeaux	-	0,5	C	FGP
TRES SL	LESPARRE MEDOC	C4	Lesparre-Médoc	-	0,5	B	FGP
DIRECTION	BORDEAUX			-	0,5	C	FGP
TOTAL					3,5		

SERVICES	LIBELLÉ	CATÉGORIE	Résidence d'affectation nationale	opération	Nombre	Catégorie d'emploi	Filière d'origine
TRES MIXTE	SAINT LOUBES	C3	Bordeaux	+	0,5	C	FGP
TRES MIXTE	BLANQUEFORT	C2	Bordeaux	+	0,3	C	FGP
TRES MIXTE	LE BOUSCAT	C2	Bordeaux	+	0,2	C	FGP
TRES MIXTE	TALENCE	C2	Bordeaux	+	0,5	B	FGP
TRES MIXTE	CASTILLON-LA-BATAILLE	C3	Libourne	+	0,5	C	FGP
TRES MIXTE	RAUZAN	C4	Libourne	+	0,5	C	FGP
TRES SL	LA REOLE	C3	La Réole	+	0,5	C	FGP
TRES SL	LIBOURNE MUNICIPALE	C2	Libourne	+	0,5	C	FGP
TOTAL					3,5		

b – Correction des effectifs théoriques des services CAR et RNF

Dans le cadre des précédents dossiers emplois les emplois théoriques FGP destinés au PRS n'ont pas été rattachés à ce service dans NOMINOE mais sont restés positionnés en direction sur les services CAR et RNF dans l'attente des directives de la direction générale. Les effectifs ayant bien été affectés au PRS il convient de régulariser la situation en effectuant le transfert des emplois correspondants au PRS. Nombre d'emplois concernés : 4

C – Régularisation de la différence existante entre NOMINOE et ORE 2011.

Le dossier emplois 2011 a été conduit sur la base des emplois ORE (755,90). Les emplois NOMINOE servant de base à l'élaboration du TAGERFIP sont inférieurs de 2 unités à ce chiffre. Ces deux emplois doivent être supprimés.